

Image not found or type unknown



Goutiere et limite de propriete

Par **guillguill**, le **17/04/2018 à 15:16**

Bonjour, mon voisin a construit son garage en parpaing avec dalle a 20 cm de sa limite de propriete avec la mienne et va installer une goutiere qui elle sera toujours également sur son terrain, as t il le droit? ne doit il pas faire un scheneau? en limite de son mur? merci

Par **morobar**, le **17/04/2018 à 18:23**

Bonjour, nll a le droit de surplomber son terrain avec ce qu'il veut, une gouttière, un drapeau coréen... nll est chez lui, et vous chez vous, sans surplomb, sans aggravation du recueil des eaux de pluie... Quel serait votre préjudice ?

Par **Lag0**, le **17/04/2018 à 19:20**

Bonjour, A vérifier si une telle construction est conforme aux règlements locaux car il me semblait qu'une construction ne peut être qu'en limite de propriété ou à au moins 3 mètres de la limite, mais pas à 20cm.